

CAMBODGE NOUVEAU

1 - 15 juin 1995

Politique Economie Finances

2ème année Numéro 30

ajustements

Heureuse évolution : les principes démocratiques semblent l'emporter, de sorte que M. Sam Rainsy pourrait finalement n'être expulsé ni du Funcinpec ni de l'Assemblée nationale.

Les causes de friction n'ont sans doute pas disparu pour autant. Mais cet épisode de la vie politique cambodgienne aura eu un avantage : rassurer les démocrates timides, notamment les députés qui n'osent pas avoir une autre opinion que leur chef de parti, de crainte de perdre leur siège de député.

On a pu constater plusieurs phénomènes encourageants : solidarité parlementaire internationale; réaction nettement démocratique du personnage-clé que se trouve être le Président de l'Assemblée M. Chea Sim; enfin et surtout : la force que peut avoir un homme, même seul, lorsqu'il s'appuie sur des principes démocratiques clairs, lorsqu'il a la loi (en l'occurrence : la Constitution) de son côté.

Frictions aussi à l'ITC : on peut espérer que les incompréhensions entre les étudiants et la direction se conclueront, là aussi, par la décision de poursuivre la cohabitation et le travail conjoint. Là non plus, il ne semble pas y avoir d'autre choix.

Concertation, conjugaison des efforts : c'est ce qui semble manquer aussi dans le cas des distributions de riz aux plus nécessiteux, alors que manquent encore 34 000 tonnes pour faire face aux besoins les plus urgents.

Dans tous ces cas, des ajustements sont en cours.

Plus difficile à affronter serait la décision américaine de diminuer de moitié les programmes d'aide aux pays en développement.

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DU CAMBODGE LES RESPONSABLES ONT LA PAROLE

Enseigner les technologies modernes aux jeunes Cambodgiens, dans des domaines comme le génie civil, le génie industriel et minier ... rien de plus utile, de plus nécessaire pour que le Cambodge puisse prendre progressivement en mains son avenir.

La France a décidé de se lancer dans l'entreprise en reprenant, avec des moyens humains et financiers importants, l'Institut de Technologie du Cambodge qui a beaucoup souffert du départ des Soviétiques en 1991. Elle ne devrait normalement rencontrer qu'approbations et louanges. D'autant plus qu'aucun autre pays n'a souhaité le faire à sa place.

Or c'est tout l'inverse. Un mois après ce redémarrage, en septembre 1993, l'Institut de Technologie du Cambodge suscitait déjà les protestations des élèves : environ 400 manifestaient contre l'enseignement en français. On en avait attribué l'inspiration à quelque pays jaloux. Mais le malaise persiste. L'enseignement en français de la technologie suscite de fortes résistances. Du 28 avril au 17 mai, les dirigeants de l'ITC et les enseignants subissent trois semaines d'une grève imposée par une minorité d'étudiants déterminés qui provoque l'arrêt presque total des cours.

Devant élèves et professeurs rangés comme au spectacle, ils ont été brûlés en effigie; il y a eu des "procès" où ils étaient mis en accusation; des menaces de mort. On le comprend, la direction de

l'ITC et les enseignants francophones sont assez amers. D'autant plus que la presse a, selon eux, largement contribué à les enfoncer. "Très rares sont les journaux qui sont venus nous voir": Depuis 5 mois, ils estiment "en avoir pris plein la gueule", alors qu'ils réalisent exactement le programme prévu par la Convention signée entre l'AUFELF-UREF (Association pour la recherche et l'enseignement supérieur, qui gère l'ITC) et le gouvernement cambodgien.

Dernièrement encore, le *Phnom Penh Post* donnait une large place, et une grande photo, aux arguments des étudiants, et rani-mait "la guerre des langues" avec ce titre accrocheur "La langue est une arme". Dans *Cambodge Nouveau* le ministre Say Bory critiquait le comportement des enseignants francophones et mettait en doute leur niveau.

Ce climat de suspicion contribue à démotiver les enseignants. Trois d'entre eux, s'estimant désavoués, vont quitter l'ITC - dont deux polytechniciens et un ingénieur d'une grande école. "Ceux-là, demande Bernard Cavallé, Directeur de l'ITC, n'avaient-ils pas le niveau?"

Il est assez facile de comprendre les motivations des étudiants quand ils protestent contre l'enseignement en français : ils craignent d'être mal armés pour leur futur emploi.

Cambodge Nouveau donne la parole aux responsables de l'ITC qui, dans cette affaire délicate, ne l'ont encore guère eue.

M. OUY VANTHON Président du Conseil d'Administration

La cause principale des événements est à mon avis le malaise social. Les étudiants des "classes de transition" - ceux des 3ème, 4ème et 5ème années - sont inquiets de leur avenir. Dans le système précédent, ils étaient sûrs d'avoir un poste dans la fonction publique. Maintenant, leur emploi dépend de leurs connaissances et de leurs capacités et ils se rendent compte que leurs connaissances sont insuffisantes. Ils sont donc très sensibles aux provocations.

On peut estimer aussi que certains enseignants français sont très jeunes, sans expérience de l'enseignement, alors que cet enseignement est difficile. Il ont beaucoup de bonne volonté, mais il y a de l'incompréhension de part et d'autre. Du côté des étudiants, il n'y a pas de "culture estudiantine", le respect traditionnel s'est perdu. Certains étudiants ont beaucoup d'argent, beaucoup plus que les enseignants cambodgiens, ils viennent en voiture. Il y a du vol de matériel. Il y a des armes, c'est vrai.

D'autre part les étudiants sont mal informés. Ils croient qu'on apprend plus en anglais. Mais ils confondent la langue et la connaissance. Ce que la France apporte, ce sont avant tout des connaissances dans les domaines de la technologie, et elle est la seule à le faire

(suite page 2)

à l'intérieur ...

I. T. C. Les responsables ont la parole

Le décret sur les privatisations

Croix Rouge Cambodgienne : les distributions de riz

pages 1 - 2 - 3

pages 4 - 5

pages 6 - 7

OUY VANTHON

Les autres ne forment qu'à la langue, ils ne forment que des traducteurs sans connaissances particulières.

Aucun pays anglophone n'a proposé de remplacer l'enseignement russe à l'ITC. Les étudiants doivent comprendre que de toutes façons le gouvernement n'avait pas le choix. Il existe depuis 1960 un projet d'Ecole des Arts et Métiers, au km 6, qui serait financé par les Américains. Il n'a toujours pas vu le jour.

Avec le temps, la querelle de la langue n'aura plus d'importance. Les étudiants auront à apprendre l'anglais de toutes façons. Mais à mon avis le français a encore de bonnes chances au Cambodge, parce que la France apporte des connaissances.

Il ne faut pas juger trop vite le projet de l'AUEPLF, mais attendre au moins la sortie des premières promotions. Nous parlons avec les chefs de grandes entreprises -EDF, Dumez-GTM, SKD, ...- pour connaître leurs besoins (gestion de chantiers, entretien, liaison entre la direction et la main d'oeuvre ...). Tout se met en place peu à peu.

Le Vietnam de son côté a de gros projets avec l'AUEPLF, des universités à Hanoï, Ho Chi Minh-ville, Nha Trang, Dalat, ... Tout cela formera un ensemble cohérent.

BERNARD CAVAILLE

Directeur de l'Institut de Technologie du Cambodge

On nous fait de mauvaises querelles au sujet des équipements, des enseignants francophones, et de la langue française.

Pour les équipements d'abord : nous avons strictement respecté les échéances prévues, quand nous ne les avons pas devancées. L'impatience des étudiants est compréhensible. Mais nous ne sommes là que depuis 18 mois. Quand nous sommes arrivés, il n'y avait ni eau ni électricité.

L'Institut était devenu une poubelle. Des élèves ont quitté l'Institut sans avoir jamais fait

de travaux pratiques. Les étudiants doivent comprendre que pour atteindre le niveau des Instituts de Technologie de Bangkok et de Singapour, il faut des dizaines d'années. Ils trouvent que la documentation est insuffisante. Mais on a dépensé 100 000 dollars en ouvrages français (environ 3000); il existe une documentation anglophone. L'Institut est abonné à plus de 40 périodiques scientifiques et techniques. Alors qu'à notre arrivée en 1993 il n'y avait que des ouvrages en russe, que nous avons d'ailleurs remis en bibliothèque.

Donc, s'il est vrai qu'il manque encore du matériel, il

est absolument faux en revanche que nous n'ayons pas tenu nos promesses.

Concernant l'enseignement en français : les élèves nous reprochent d'enseigner en français. On a entendu les mots de colonisateurs, comme si nous voulions imposer notre langue. Je rap-

pelle en premier lieu que notre préoccupation ce n'est pas la langue française, c'est la technologie.

Dans le budget global de l'ITC, c'est à dire 37 millions de FF pour 3 ans, les dépenses consacrées à la langue française représentent environ 10 %.

Nous sommes ici d'abord pour former de jeunes Cambodgiens à la technologie.

C'est une tâche que les Soviétiques avaient entreprise avant nous, ce sont eux qui ont créé cet Institut, et ils le faisaient en russe. Aucun autre pays que la France n'a voulu prendre leur relève. Sans la France, il n'y aurait pas d'ITC, pas de formation de techniciens cambodgiens.

Un second point : il est actuellement impossible d'enseigner la technologie en khmer. La langue ne le per-

met pas encore. Nous avons réalisé une dizaine de lexiques français-anglais-khmer pour des domaines comme la physique, la chimie, les mathématiques etc... les premiers qui existent. Il faudra du temps pour que des mots comme *enthalpie*, *entropie*, *endothermique*, *photométrie de flamme* ... et tant d'autres soient pratiqués en khmer par les Khmers.

Une autre raison pour que la langue de travail de l'Institut soit le français, c'est que nous voulons en faire un Institut régional. Dès l'année prochaine nous accueillerons si tout va bien des élèves venant du Laos et du Vietnam. Ils ne viendraient évidemment pas si l'enseignement se faisait en khmer. Ils viendront s'il est fait dans l'une des grandes langues internationales.

C'est pourquoi nous formons des professeurs cambodgiens à enseigner en français. Ils apprennent le français de façon intensive, à raison de 8 à 10 heures par semaine pour certains. Nous comprenons bien l'effort à fournir : ils ont déjà du apprendre le russe ! Mais déjà 30 % d'entre eux sont capables d'enseigner en français.

Il faut encore remarquer que dès le début, dès décembre 1993, l'AUEPLF-UREF a in-

notre tâche première : enseigner la technologie

L'ITC a une vocation régionale

A PROPOS ...

Loi de Commerce

Les textes portant sur la Chambre de Commerce (22 articles) et le Registre du Commerce et la tenue de la comptabilité (60 articles) ont été adoptés. Mais on attend leur traduction officielle.

Pour le "livre 2", portant sur le droit des Sociétés (224 articles), son examen par l'Assemblée avance très lentement. Il est actuellement devant la Commission de l'Assemblée n° 9,

qui en a examiné une centaine d'articles. Il ira ensuite devant la Commission permanente (composée des Présidents et vice-Présidents de toutes les Commissions), où l'on rediscutera avec les responsables du ministère sur les modifications demandées. Il sera ensuite inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cette procédure est d'autant plus longue que le quorum nécessaire pour discuter valablement (7/10èmes) n'est pas atteint une fois sur deux -parce que les ministres

sont aussi députés.

Le manque de quorum retarde de la même façon l'examen de la loi sur les Avocats.

Le remède serait peut-être de nommer des suppléants, et que le Président d'un groupe représente tout le groupe.

Une fois une loi adoptée, il faut encore un décret d'application.

CDC

Les textes d'application concernant le CDC ne sont toujours pas adoptés. La première version

proposée donnait trop de droit au CDC aux dépens des ministères.

Les décisions précédentes du CDC pourraient donc être mises en cause. Les conditions dans lesquelles les projets d'investissement sont agréés sont critiquées : conditions exigées (statuts, associés, existence de l'investissement envisagé, retombées pour les Cambodgiens ...), insuffisantes, conditions accordées (exonérations fiscales, durée des concessions ...) trop fortes.

(suite page 3)

trouvé l'enseignement de la langue anglaise dans notre programme -qui n'était pas fait auparavant- et sans attendre les mani-

festations, nous avons de longue date prévu de l' étoffer. Nous

cherchons depuis longtemps des partenaires. Nos deux laboratoires de langue vont servir aussi à l'enseignement de l'anglais. Et nous espérons avoir un coordinateur néo-zélandais pour la section anglaise.

L'objectif : que nos diplômés aient accès aux documents scientifiques et techniques, et qu'ils puissent communiquer dans la région. Nous avons commencé par introduire

l'apprentissage de l'anglais en 3ème, 4ème et 5ème année; il interviendra désormais dès la première année.

c'est nous qui avons introduit l'anglais à l'ITC

Notre système donne accès à l'anglais. Croyez-vous que dans un système anglophone, les étudiants cambodgiens auraient accès de la même façon au français ?

Nous sommes ouverts à toute collaboration venant d'autres pays. Asia Foundation participe à notre bibliothèque. Nous pourrions recevoir des véhicules du Japon, car nous n'en avons pas pour aller sur les chantiers. Nous sommes en train de négocier avec l'*Asian Institute of Technology* de Bangkok. Un accord

est en cours d'élaboration avec l'*Auckland Institute of Technology*. On ne peut donc pas nous reprocher d'enfermer notre enseignement dans la langue française.

Concernant les protestations des étudiants, on peut remarquer que les organismes qui auraient du jouer le rôle d'intermédiaire entre étudiants et direction n'ont pas fonctionné. Depuis 18 mois existe un Conseil des Etudes et de la Vie universitaire qui comporte les représentants de la Direction, des Professeurs et 12 étudiants, 2 par département. Il se réunit 2 fois par an; la dernière fois le 23 mars : parmi les représentants des étudiants, l'un des trois

meneurs du mouvement. Beaucoup de problèmes ont été abordés. Le dialogue a été courtisé. Il n'a jamais été question du mouvement de protestation.

Il faut aussi mentionner que dans chaque département existe un Conseil de département qui se réunit plusieurs fois par semestre.

Tout se passe comme si, à côté de cet ensemble structuré, officiel, existait une structure parallèle non maîtrisable, animée par un petit nombre d'étudiants qui font de l'activisme.

Nous allons nous efforcer d'améliorer le dialogue entre la direction et les étudiants. Notamment reprendre notre publication interne franco-khmère *ITC Flash*.

la formation à l'ITC

Il existe trois systèmes de formation :

- **filière DUT** (Diplôme Universitaire de Technologie): forme en trois ans des techniciens supérieurs. Recrutement sur concours, pour titulaires de bac scientifique + 1 année. Il y a eu en septembre 1994, première rentrée, 770 candidats pour 150 places. On en a en fait recruté 138. Les premiers sortiront en 1997. L'enseignement est fait en khmer et en français (tous les étudiants sont khmers).
- **filière Ingénieurs** : formation de 5 ans, ouverte aux étrangers. Recrutement sur concours pour titulaires de bac scientifique + 1. A la première rentrée de septembre 1994, il y a eu 740 candidats pour 30 places. La première promotion sortira en 1999. L'enseignement est entièrement en français.
- **formation continue** : pour les agents en poste, pour ceux qui sont sortis ces dernières années et ont eu une formation incomplète, il y a des cours de rattrapage, par exemple en informatique.

Les étudiants suivent d'abord un "tronc commun" (langue, enseignement scientifique) de 12 mois pour les techniciens supérieurs, de 18 mois pour les ingénieurs. Ils choisissent ensuite l'une des 5 spécialisations : Génie civil; Génie chimique et alimentaire; Génie électrique et énergétique; Génie industriel et minier; Génie rural.

La Banque Mondiale s'exprime sur l'ITC

(extrait du rapport officiel de la Banque Mondiale sur la situation de l'Enseignement supérieur au Cambodge)

"Par exemple, l'Institut de Technologie du Cambodge (ITC), institution-phare de l'enseignement supérieur dans le Cambodge d'aujourd'hui, et la seule institution qui ait amorcé une approche centrée sur le marché, (formations courtes, structure autonome et liens étroits avec le marché du travail) a un budget opérationnel de 1,2 million de dollars par an (non compris la réhabilitation, le réaménagement et le rééquipement des laboratoires), dont 7 % seulement

proviennent du budget national, et 0 % des étudiants eux-mêmes.

Une base de financement aussi étroite rend l'entreprise vulnérable à un retrait du partenaire extérieur; elle ne pourrait être soutenue par le budget national.

Il faut reconnaître que la direction de l'ITC est très consciente de cette faiblesse, et cherche à diversifier les sources de financement pour élargir la base financière de l'institution (notamment en y incluant d'autres bailleurs de fonds extérieurs).

Néanmoins, un soutien permanent reposant sur les ressources du pays n'apparaît possible que dans un avenir très éloigné".

A PROPOS ...

foire-exposition

Environ 200 compagnies s'étaient déjà inscrites début juin pour participer à la foire-exposition internationale de produits industriels organisée à Phnom Penh par Sinhdaimex Cambodian, du 15 au 29 juin. Le Vietnam serait représenté par environ 80 compagnies.

francophonie

Dans *La Gazette de la presse de langue française* de mars-avril,

(qui nous parvient avec un peu de retard), l'éditorialiste cite ces propos (non datés) de Jacques Chirac : "Pour être performante, une politique francophone doit : - s'appuyer sur une stratégie à long terme dans tous les secteurs; - faire appel à des moyens humains en privilégiant les hommes de terrain et les professionnels; - disposer d'un budget très important pour répondre aux énormes besoins". C'est le bon sens même.

Domage que cette opportune citation soit suivie d'un coup de griffe, dont on ne voit pas la nécessité, à l'ambassadeur de France au Cambodge.

pont sur le Mékong

Le pont sur le Mékong, qui assurera, avec une route n° 1 réhabilitée, une meilleure liaison entre Phnom Penh et Ho Chi Minh Ville, fait l'objet d'une étude de faisabilité, commencée depuis deux mois. 10 personnes y

travaillent, dont deux Américains, nous dit M. Kazumasa Tada, chef adjoint du projet. L'étude durera un an au total. Elle porte sur les prévisions de trafic, sur la géologie et sur la topologie. Elle est financée par le gouvernement japonais à travers la JICA (Japan International Cooperation Agency).

Trois sites sont envisagés : Neak Luong, où l'on traverse actuellement par bac, Preak

(suite page 4)

Projet de sous-décret portant sur

les modalités de

PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le texte que nous reproduisons ci-après, issu du ministère de l'Economie et des Finances, est actuellement à l'examen du Conseil des Juristes.

LE GOUVERNEMENT ROYAL

Vu (...)

DECRETE

Article Premier - Les opérations de privatisation des entreprises et autres actifs publics, tels que définis par l'article 81 de la loi n° 10 NS 94 portant Loi de Finances pour la gestion 1995, sont réalisées selon les modalités fixées par le présent Sous-Décret.

Art. 2 - Sont exclues du champ d'application de la présente réglementation les activités liées à la Défense-Sécurité, et au patrimoine culturel.

Art. 3 - La privatisation des entreprises et actifs publics est effectuée conformément aux orientations fondamentales du développement économique et social du Royaume, tendant notamment à :

- favoriser le processus de renforcement de l'économie de marché et l'expansion du secteur privé;

- promouvoir la reconstitution et le développement du système productif du pays;

- promouvoir l'esprit d'entreprise parmi la population, et inciter à l'établissement des investissements extérieurs.

Art. 4 - Les opérations de privatisation font l'objet d'un programme arrêté en Conseil des

Ministres, sur proposition des ministères de tutelle et du ministère de l'Economie et des Finances.

Le dit-programme définit la liste des entreprises et des actifs à privatiser, le calendrier de mise en oeuvre, les procédures opératoires, et les méthodes de privatisation. Le programme de privatisation est exécuté sous le contrôle du Comité de Privatisation des Entreprises publiques institué par l'article 82 de la loi n° 10 NS 94 portant Loi de Finances pour la gestion 1995.

FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Art. 5 - Le comité a pour compétence de

- préparer le projet de programme de privatisation;

- formuler les stratégies de mise en oeuvre et les schémas de privatisation;

- superviser les opérations préparatoires à la privatisation, notamment en ce qui concerne l'évaluation des actifs, la clarification du statut juridique des actifs ou entreprises, l'apurement des dettes et des créances et le cas échéant, le plan de réduction des effectifs;

- approuver le montage juridique des transactions, notamment le contrat et le cahier des charges de privatisation;

- contrôler la régularité des procédures de privatisation, notamment le lancement des appels d'offre, le dépouillement des soumissions, et le choix de l'acquéreur.

Art. 6 - Le Comité de Privatisation des Entreprises Publiques est

composé comme suit :

- le ministre de l'Economie et des Finances ou son représentant : président.
- le représentant des Co-Premiers ministres : membre.
- le ministre du Plan ou son représentant : membre.
- le ministre de l'Industrie ou son représentant : membre.
- le ministre des Travaux Publics et des Transports ou son représentant : membre.
- le ministre de l'Agriculture ou son représentant : membre.
- le ministre du Commerce ou son représentant : membre.
- le ministre de l'Action sociale ou son représentant : membre.
- le ministre de la Justice ou son représentant : membre.
- le gouverneur de la Banque nationale du Cambodge ou son représentant : membre.
- le ministre de tutelle ou son représentant : membre.
- le chef de l'entreprise concernée par les délibérations, ainsi que toute personne dont l'avis est jugé utile.

Le ministère de l'Economie et des Finances assure le secrétariat permanent du Comité, ainsi que la mobilisation des moyens humains et logistiques nécessaires à son fonctionnement.

Art. 7 - Le Comité de Privatisation des Entreprises Publiques est saisi par le ministre de l'Economie et des Finances ou par les ministres de tutelle. Il se réunit sur convocation de son président.

Art. 8 - Les décisions en matière de privatisation sont arrêtées par le ministre de l'Economie et des Finances sur proposition du Comité de privatisation des Entreprises Publiques.

REGLES DE PROCEDURE

Art. 9 - Toute opération de

A PROPOS ...

Tamak, environ 20 km au nord de Phnom Penh, et Kompong Cham. Techniquement, l'ouvrage sera très difficile à construire, à cause de la grande différence de niveau entre les basses et les hautes eaux (plus de 10m), et à cause de la force du courant. D'autre part les Cambodgiens souhaitent un "tirant d'air" de 37m50 pour un pont en aval de Phnom Penh; de 15 m pour un pont en amont de

Phnom Penh (cas d'une traversée à Kompong Cham ou à Preak Tamac).

Les études détermineront s'il s'agira d'un pont en acier ou en béton. La construction du pont durera plus de trois ans.

bloqué

Un projet de culture de riz sur 2 000 ha (investissement prévu de 600 000 dollars) est en attente depuis six mois au ministère de l'Agriculture, alors que tout le

monde y est favorable, des autorités locales et des 10 000 personnes concernées jusqu'aux plus hautes autorités.

cas isolé

Le cas de la Credit bank, qui a du être fermée par la Banque centrale pour n'avoir pas respecté les conditions imposées (notamment sur le dépôt minimal et les relevés de comptes), est un cas isolé, dit-on à la Direction du Contrôle des Banques à la

Banque centrale. La Credit Bank avait subi de fortes pertes au Canada sur le marché à terme.

Il existe 28 banques agréées au Cambodge, dont une (Standard Chartered) n'a qu'un bureau de représentation.

La Direction du Contrôle des banques reconnaît qu'elle n'a pas encore le personnel compétent pour aller vérifier sur place les comptes des banques privées. On travaille sur le rapport annuel

(suite page 5)

privatisation donne lieu à l'élaboration, par la tutelle de l'entreprise, d'un dossier soumis à l'approbation du Comité de Privatisation.

Le dossier comprend notamment les éléments suivants :

- la présentation de l'entreprise;
- le projet de cahier des charges de privatisation;
- le schéma de privatisation proposé.

Art. 10 - Le schéma de privatisation retenu doit être adapté à la taille de l'entreprise, et à la nature de l'activité concernée.

Selon les cas, les schémas de privatisation intégrale ou partielle, de concession, ou de cession d'actifs séparée, peuvent être retenus pour le transfert des entreprises et autres actifs publics au secteur privé.

Art. 11 - Les transactions effectuées dans le cadre d'une opération de privatisation doivent être conclues par voie d'appel à la concurrence et après la publicité la plus large.

Toutefois, en cas d'appel d'offres infructueux, dûment constaté, il peut être fait recours à la procédure de gré à gré.

Art. 12 - En cas d'appel d'offres ou de consultation, l'ouverture des plis et le dépouillement des soumissions sont effectués par une commission dont la composition sera précisée par arrêté du ministre de l'Economie et des Finances.

Les résultats du dépouillement des offres doivent être consignés dans un rapport confidentiel, à présenter par le président de la commission de dépouillement directement au Comité de Privatisation des Entreprises Publiques.

Art. 13 - Pour la réalisation des opérations définies à l'article 10 ci-dessus, il est procédé, au préalable, à l'évaluation des entreprises ou des actifs devant faire l'objet de privatisation.

Cette évaluation est effectuée par des experts indépendants dont la désignation par la tutelle de l'entreprise est subordonnée à

l'accord du Comité de Privatisation des Entreprises Publiques.

Art. 14 - L'ensemble des opérations relatives aux privatisations, depuis l'évaluation de l'entreprise jusqu'à la conclusion du contrat de vente, revêtent un caractère hautement confidentiel. Tous les intervenants sont tenus, sous peine des sanctions prévues par la loi, de se conformer à cette exigence.

Art. 15 - Toute opération de privatisation donne lieu à l'élaboration d'un cahier des charges établi sous la responsabilité de la tutelle de l'entreprise concernée, et soumis à l'approbation du Comité de Privatisation.

Art. 16 - Le cahier des charges précise les conditions de privatisation dont, notamment, les modalités de paiement et les références financières et professionnelles de l'acquéreur.

Le cahier des charges peut également comporter des clauses relatives à la continuité de l'activité, au programme d'investissement ou au maintien d'un niveau d'emploi approprié.

Art. 17 - Lorsqu'il s'agit d'une activité qui revêt un caractère de monopole, ou de service public, le cahier des charges doit obligatoirement préciser les conditions d'exploitation de l'activité, de manière à éviter toute utilisation abusive du monopole, ou tout manquement aux astreintes du service public.

PARTICIPATION DES SALARIES DE L'ENTREPRISE ET DES INVESTISSEURS EXTERIEURS

Art. 18 - Des avantages spécifiques peuvent être octroyés aux employés et aux cadres candidats à l'acquisition de leur entreprise, ou d'une partie de ses actifs.

Ces avantages, accordés par le ministre de l'Economie et des Finances sur proposition du Comité de Privatisation, peuvent porter sur l'octroi d'un droit d'acquisition

prorataire de l'entreprise ou des actifs, assorti éventuellement de conditions particulières de prix et de délai de paiement.

Art. 19 - Sous réserve des dispositions constitutionnelles et légales relatives à la propriété foncière, les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, résidentes ou non résidentes, peuvent prendre part aux opérations de privatisation.

Les dispositions de l'article 16 du Kram NS ... du 4 août sur les investissements sont applicables aux opérations de privatisation.

Art. 20 - Les opérations de privatisation, effectuées dans le cadre du présent sous-Décret, sont éligibles aux avantages prévus par le Kram NS ... du 4 août 1994 relatif aux investissements, conformément aux modalités prévues par la-dite loi et les textes subséquents.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 21 - Les recettes provenant de la privatisation des entreprises et autres actifs publics sont destinées à alimenter un Compte Spécial du Trésor conformément aux dispositions prévues par les articles 83 à 86 de la loi n° 10 NS 94 portant Loi de Finances pour la gestion 1995.

Art. 22 - Toutes les dispositions antérieures contraires au présent sous-Décret sont abrogées.

Art. 23 - Le ministre de l'Economie et des Finances et les ministres concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent sous-Décret qui entre en vigueur à partir du jour de sa signature.

par le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie
et des Finances

Keat Chhon

Le sous-décret sur les privatisations, issu du ministère des Finances en février, doit encore recevoir la signature des deux Premiers ministres pour entrer en vigueur.

A PROPOS ...

du Commissaire aux comptes. Sur les blanchissement éventuel de capitaux : "un texte de loi est en préparation au ministère de la Justice; en son absence, on ne peut se prononcer".

Banque centrale

La loi sur la Banque centrale, déposée à l'Assemblée depuis janvier, discutée en Commission depuis deux mois, devrait être

examinée par l'Assemblée Nationale et adoptée avant la fin du mois, et au plus tard en juillet.

programmes menacés ?

Les Etats-Unis, pour diminuer le déficit astronomique de leurs finances publiques, pourraient décider de couper l'aide aux pays en développement dans des proportions très importantes, ce qui pourrait avoir pour effet d'interrompre des programmes déjà en cours d'exécution.

CAMBODGE
NOUVEAU
le journal
des
décideurs

votre
meilleur
investissement

Directeur de la publication
Rédacteur-en-chef : Alain Gascuel
Mise en page : Jean Cévennes
Impression : CIC
Centre Informatique du
Cambodge

58 rue 302 - BP 836 -
Phnom-Penh
Royaume du Cambodge

tel (015) 91 19 67

CAMBODGE NOUVEAU
est vendu uniquement par abonnement

La CROIX ROUGE CAMBODGIENNE

voudrait rationaliser les distributions alimentaires

Depuis quelques années, la Croix-Rouge Cambodgienne a beaucoup gagné en ampleur et en rigueur, nous dit son Directeur des opérations le Dr Uy Sam Ath. Nous travaillons maintenant en relations étroites de partenariat avec le PAM (Programme Alimentaire Mondial / World Food Program), qui nous aide financièrement en payant les salaires de nos cadres, et matériellement avec des équipements.

Nos méthodes de travail ont changé. Ce ne sont plus les chefs de village, les chefs de district et les autorités provinciales qui nous donnent les listes des gens qu'il faut aider, c'est nous-même et le PAM qui les établissons en coopérant avec l'autorité locale.

La Croix Rouge Cambodgienne, c'est actuellement 435 personnes sur le terrain en contrat avec le PAM pour 1995; 85 camions (la CRC a hérité des camions de l'UNHCR à la fin des opérations de rapatriement), 50 4x4, une centaine de motos et ses propres ateliers de maintenance. La CRC est présente dans 16 Provinces. Six sont reliées par radio, les autres par téléphones mobiles. Elle est encore absente de Stung Treng, Rattanakiri, Mondolkiri, Preah Vihear, Koh Kong et de Kep/Bokor faute de personnel et de moyens de communications.

Nous avons dans chaque District un représentant, dit *Field officer* (ou *FO*) qui, recevant les rapports des chefs de villages et de communes (exemple : un incendie a fait des victimes), va se rendre compte sur place. Il

secours alimentaire : en fonction du travail

rapporte son témoignage au chef des Opérations Croix Rouge de Province (dit *Head of Operation*, ou *HO*). Si les aides peuvent être apportées au niveau de la Province, elles le sont. Sinon un message est envoyé au niveau central, à la CRC et au PAM qui discutent et prennent une **d é c i s i o n**.

Nous pouvons aider, notamment par des secours et des évacu-ations. Mais il est clair que nous ne pouvons pas aider tous les nécessiteux.

Le Département des Opérations de la CRC intervient pour demander par exemple du bois (pour reconstruire une maison), de l'argent, du matériel de cuisine, de couchage, du matériel agricole ... parfois aux ONG -plus d'une dizaine, comme LWS (Lutheran World Service), CWS (Church World Service), WVI (World Vision International) ...- avec qui nous travaillons très étroitement : nous nous rencontrons toutes les deux semaines et échangeons nos informations, qui sont centralisées par la CRC. Nous décidons ensemble des secours à apporter, c'est la

CRC qui établit le planning, qui achète et qui distribue.

La modification capitale intervenue dans notre façon de travailler est l'enregistrement préalable et le témoignage par le représentant de la CRC. Cette méthode fait intervenir la rigueur dans nos intervention

s et on évite ainsi les critiques de la période précédente.

La rigueur est intervenue dans les distributions de riz. Auparavant, c'était un système dans lequel n'importe qui pouvait demander des secours, même les non-nécessiteux. Il y avait des abus, tel chef de village pouvait favoriser telle famille, etc ...

du riz contre du travail

Depuis début 1994 a été introduit le système "Food for Work" c'est à dire que l'on demande aux gens qui ont besoin d'aide de travailler et on leur donne de la nourriture en fonction de la quantité de travail. C'est une façon de ne pas transformer les gens en simple quémandeurs : on leur fait creuser un canal, un puits, travailler à la construction d'un dispensaire, d'une pagode, d'une route secondaire ...

Il existe évidemment des gens qui ne peuvent pas travailler, gens trop âgés, mères de nombreux enfants, ... Ces "personnes

vulnérables" ont fait l'objet à partir de juillet 1993 d'un programme "Vulnerable Group Assistance" qui les dispensait de travail.

Mais il y a eu de nombreuses difficultés, beaucoup de

réclamations

("moi aussi je suis veuve,

m a l a d e ,

vieux, ...");

il y a eu des interventions

des autorités locales pour

faire enregistrer des gens qui n'étaient pas vraiment dans le besoin ... Il a fallu trouver des critères très précis, éliminer des listes par exemple les personnes ayant de grands enfants qui peuvent les aider. On a mis fin au programme fin 1993.

Food for Work donne de bons résultats. En 1994, première année, où il fallait expliquer le système aux gens, et que nos équipes se déplacent pour le faire, 40 000 tonnes de riz ont été distribuées.

Pendant les 4 premiers mois de 1995, les pays donateurs se sont engagés à donner 40 000

Inondations et sécheresse sont la cause de récoltes très insuffisantes. Le manque est estimé à 300 000 tonnes. Les besoins "absolus" pour 1995 estime le PAM sont de 90 000 tonnes de riz.

Les provinces les plus touchées par les inondations et la sécheresse sont celles de Prey Veng Svay Rieng, Takeo, Kompong Speu, Preah Vihear, et celle de Battambang à cause de la guerre.

Au 10 juin manquent encore environ 34 000 tonnes.

tonnes. Les distributions ont atteint début juin 10 000 tonnes, et les 30 000 restantes auront été distribuées en juillet ou août.

On attend des engagements nouveaux, dépassant peut-être 40 000 tonnes, entre juin et septembre. Nous avons la capacité de les distribuer avant la fin de l'année. Tout dépend du PAM, qui est chargé de trouver ces engagements nouveaux auprès des pays donateurs, qui sont : le Japon (qui au total, pour les rapatriements, les déplacés internes, les désastres et Food for Work, a donné 120 000 tonnes), l'Australie, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, ... Je crois qu'on peut être prudemment optimiste.

Le PAM a d'autres partenaires que la Croix Rouge Cambodgienne, notamment FFP (Family Food Production), World Vision, Caritas, CWS, Oxfam, le ministère du Développement Rural, ... Nous estimons que leurs procédures sont moins nombreux que les nôtres. Nous sommes les principaux "agents" de la distribution du riz, dans la proportion de 1 tiers, les autres ONG distribuant ensemble 2 tiers environ. Nous sommes de loin le principal partenaire du PAM pour la logistique, le transport, la distribution.

De plus en plus les villageois préfèrent notre système de distribution, parce que dans le système officiel, il est arrivé qu'il y ait des fraudes. Et du gâchis avec des distributions doubles et triples ...

Il faudrait qu'il y ait un seul canal de distribution, par exemple PAM + ONG, avec la méthode des enquêtes préalables que nous pratiquons.

Le Japon a exprimé son souhait de passer par le PAM. Et le Roi lui-même a fait à la télévision des remarques dans ce sens.

Ce qui est très gênant, souligne le Dr Uy Sam Ath, ce sont les distributions officielles, parce qu'elles sont faites sans préparation, sans contrôle, par 10, 20 parfois 100 tonnes, elles n'atteignent pas toujours les plus nécessiteux, et surtout sans qu'il soit demandé de travail aux bénéficiaires.

A Battambang récemment, on avait décidé de distribuer du riz à des déplacés, selon le programme Food for Work, avec leur plein accord. Le lendemain, il y a eu une "distribution libre", sans contrôle. C'est vexant pour la CRC, et puis naturellement les bénéficiaires ont ensuite refusé de travailler.

Nous pensons, nous dit le Dr Uy Sam Ath, qu'il ne faut pas habituer les gens à recevoir sans travailler. Ça rend la population passive. Les expériences africaines à cet égard sont catastrophiques.

Plutôt que de donner un poisson, il vaut mieux enseigner aux gens à pêcher.

Les "personnes déplacées"

Selon les chiffres établis par la Croix Rouge Cambodgienne, le nombre des "personnes déplacées" pour des raisons climatiques ou à cause de la guerre, a évolué comme suit :

	1991	1992	1993	1994	1995
janvier	186 678	22 732	83 482	74 139	103 319
février			66 785	57 828	167 838
mars			50 189	43 371	81 803
avril			23 697	30 359	78 473
mai			72 779	51 144	
juin	186 668		65 030	95 932	
juillet			65 030	49 527	
août			69 263	49 527	
septembre			57 725	57 598	
octobre			109 493	43 111	
novembre			73 057	113 138	
décembre	22 732	61 852	79 824	163 831	

On observe une diminution depuis les "pointes" de février et de décembre 1994. Le nombre des "personnes déplacées" reste cependant très élevé.

Les projets d'investissements agréés de janvier à mai 1995

Le CDC a récemment publié une nouvelle liste de ces projets donnant des informations qui ne figuraient pas sur la liste reproduite dans notre numéro 29 : la répartition des investissements par pays dans les projets d'investissements "conjoints". Voici cette répartition (ne figurent ci-après que les entreprises concernées, la liste, pour le reste, est inchangée) :

Yuan Da Wolf Cambodia Silk Co	Cambodge 51% Chine 49%
Cambodia Storage Battery Co	Cambodge 51 Thaïlande 49
Hong International	Cambodge 51 Australie 49
Regency Co Ltd	Cambodge 25 France 15 Thaï 20 Grande Bretagne 40
SOFACI Co Ltd	Cambodge 70 France 30
Evershine Food Industries	Cambodge 20 Singapour 80
Phnom Penh Garment Manuf.	Cambodge 80 Singapour 20
City New Garment Fact. Camb.	Camb 25 HKong 25 Sing50
Asphalt Industrial Enterprise	Camb 50 Taiw 25 Austr 25
Shelby Cambodia Co	Hong Kong 50 USA 50
Orient Pacific Industrial Co	Cambodge 10 Taiwan 90
Découpage Khmero-Fr-Comtois	Cambodge 60 France 40
Suwat Peanich Company Pte Ltd	Cambodge 50 Thaï 50
Lei Tat Garment Manufacturing	China 60 USA 40
Tung Mean Construction Materials	Cambodge 35 Chine 45 England 20
YLY Development Co Ltd	Cambodge 5 Taiwan 95
Rice Project	Cambodge 60 Singap 40

dans les services

Stanhill Engineering Bosch	Cambodge 51 Australie 49
SOS Intern. Medical Center	Cambodge 45 France 55
KCS Cambodia Co	Cambodge 51 Thaï 49
Say Bory Clough Thuraisingham	Cambodge 20 Malaisie 80
Royal Air Cambodge	Cambodge 60 Malaisie 40

Le total des investissements approuvés de janvier à mai 1995 atteint **374,092 millions de dollars**, indique le CDC. Soit une moyenne mensuelle de 74,8 millions (contre 434 pour les 5 mois de 1994) et **8 825 emplois** si tous les investissements sont réalisés.

**CAMBODGE
NOUVEAU**

ne copie personne
Ne le copiez pas !
Si vous le citez
indiquez la source

**CAMBODGE
NOUVEAU**

est
entièrement
réalisé
au Cambodge

LE CAS SAM RAINSY

(suite)

Isolé. il y a quelques jours encore et considéré par beaucoup comme politiquement perdant, voire perdu, M. Sam Rainsy vient de regagner un terrain considérable grâce aux appuis reçus de l'intérieur comme de l'extérieur du Cambodge.

Quelle que soit l'exaspération qu'il a pu susciter chez les dirigeants du FUNCINPEC -et ailleurs- par ses critiques virulentes, et notamment ses accusations de corruption, il est évident que son expulsion du Parti était arbitraire, et que son expulsion de l'Assemblée Nationale porterait un coup sévère à la démocratie. Ce n'est pas tant M. Sam Rainsy qui a reçu des appuis que les principes qu'il défend avec une rare énergie.

les règlements du Funcinpec

Le Secrétaire général du FUNCINPEC, Norodom Sirivudh (qui était absent de Phnom Penh le 13 mai lors de l'expulsion de M. Sam Rainsy du Funcinpec) dans une déclaration datée du 7 juin, estime que "la récente expulsion d'un membre du Parti, la première dans l'histoire du Funcinpec, n'a pas été faite en conformité avec les statuts et le règlement intérieur adoptés en Oddor Meanchey le 27 février 1995.

"En particulier : la personne concernée doit d'abord être convoquée, selon les procédures établies, de façon à pouvoir se défendre des reproches qui lui sont faits et des fautes dont il est accusé.

La décision prise le 13 mai par 10 membres du Comité exécutif du Parti pour expulser un autre membre du Comité exécutif a été irrégulière.

En tant que Secrétaire général, je demande que le Comité exécutif se réunisse de nouveau de façon à réexaminer cette question en conformité avec les statuts et le règlement intérieur du Parti.

La position que je prends repose uniquement sur le respect des principes légaux et non sur des considérations personnelles.

J'adopterais la même position pour tout membre du Parti, quel qu'il, ou elle, soit, parce que je crois qu'un parti fort, comme le Funcinpec, doit être construit sur les principes de la loi et de la justice".

Dans l'intervalle, M. Sam Rainsy avait d'ailleurs repéré, et dénoncé lors d'une conférence de presse, de nombreuses autres violations du

règlement intérieur du Parti commises lors de son "expulsion" :

- nomination arbitraire en février 1995 de 5 nouveaux membres au Comité directeur du Parti, ce qui invalide les décisions du Comité; - étant un "membre fondateur" du Parti, M. Sam Rainsy ne peut en être expulsé (seul le cas des membres actifs est prévu); - le quorum n'était pas atteint lors de la décision du 13 mai, si l'on considère que la moitié des membres -sans compter le Président du Partidoivent être présents, qu'avec les nouvelles nominations le Comité directeur compte 20 membres et non plus 15, et que 9 seulement étaient présents.

les règlements de la démocratie

M. Sam Rainsy défend d'autre part son siège de député. Il a écrit le 7 juin au Président de l'Assemblée Chea Sim que l'Assemblée Nationale n'a pas le droit de trancher, dans le différend qui l'oppose au Président du Funcinpec; que ce serait se substituer aux Cours -Cour de Phnom Penh, Cour d'Appel, Cour Suprême- et violer le principe de la séparation des pouvoirs (art. 51 de la Constitution). Il rappelle là encore

qu'une expulsion de l'Assemblée Nationale ne peut être faite sans que l'accusé ait la possibilité de se défendre, et sans un large débat au sein de l'Assemblée.

Dans ce combat pour son siège de député M. Sam Rainsy a manifestement, là aussi, les règlements de son côté.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les Droits de l'Homme au Cambodge, Michael Kirby, dans une lettre adressée le 30 mai à S.E. Ung

Huot ministre des Affaires Etrangères, avec copies aux deux Premiers ministres et au Président de l'Assemblée Nationale, écrit " (...) l'expulsion d'un membre élu de l'Assemblée Nationale serait contraire à la Constitution du Cambodge et

aux lois en vigueur. Les cas permettant le remplacement légal d'un Député sont limités à la mort, la démission, et l'absence ou l'incapacité d'exercer ses responsabilités".

(...) Expulser un membre de l'Assemblée nationale serait une cause de préoccupation pour beaucoup d'amis du Cambodge. Une telle expulsion créerait un précédent. Elle pourrait avoir l'effet de dissuader les membres de l'Assemblée d'exprimer librement leur opinion. On pourrait

en déduire que les membres de l'Assemblée nationale doivent leur siège non à la volonté de la population de les élire, mais à la décision d'un parti politique.

Michael Kirby "recommande respectueusement" que toute action pour expulser un membre élu de l'Assemblée nationale soit repoussée jusqu'à ce que l'Union Parlementaire Internationale ait pu examiner le cas; et que l'Assemblée Nationale forme un Comité pour exprimer, en consultation avec l'UPI, les privilèges de base des membres de l'Assemblée Nationale.

Le Secrétaire général l'Union Parlementaire Internationale M. Pierre Cornillon a écrit le 2 juin au Président de l'Assemblée Nationale Chea Sim pour lui demander de suspendre la procédure d'expulsion de M. Sam Rainsy.

le Président Chea Sim choisit la légalité

Objet de pressions contraires, le Président de l'Assemblée Nationale Samdech Chea Sim a fait un choix clair : dans une déclaration datée du 11 juin, il affirme que l'Assemblée nationale ne violera aucune règle constitutionnelle. Il rappelle que "l'Assemblée nationale, organisée grâce à l'appui vigoureux de la communauté internationale, fera de son mieux pour renforcer les bases de la démocratie libérale, avec un grand respect pour la Constitution, son règlement intérieur et les lois électorales".

C'est un tournant dans l'"affaire Sam Rainsy".

M. SAM RAINSY

RECOIT DES

APPUIS

A L'INTERIEUR

ET A L'EXTERIEUR

DU CAMBODGE

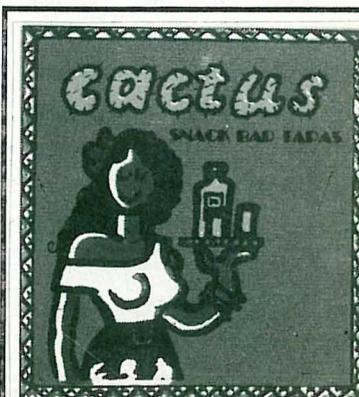
CHANGEMENT DE DIRECTION

LUC VOUS ACCUEILLE AU CACTUS

buffet de salades à volonté à 2 \$ s. c. tous les midi

GRAND CHOIX DE BIERES

LE CACTUS



de 10 heures du matin à 2 heures du matin

94, BOULEVARD PREAH SIHANOUK - PHNOM-PENH